

## BUDGET ANNEXE DU SPANC



14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
Fax : 03 87 05 27 27  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Affaire suivie par  
Pôle finances  
☎ 03.87.05.80.73  
☎ 03.87.05.27.27  
[celine.pattar@cc-saulnois.fr](mailto:celine.pattar@cc-saulnois.fr)

RECU



Le Président de la Communauté  
de Communes du Saulnois

à

SOUS-PREFECTURE DE  
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Madame la Sous-Préfète

Château-Salins, le 19 JUL. 2022

## BORDEREAU DE DEPOT

Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compte administratif 2021 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1)</li> <li>Compte administratif 2021 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de DELME</li> <li>- Zone de DIEUZE</li> <li>- Zone de FRANCAITROFF</li> <li>- Zone de MORVILLE-LES-VIC</li> <li>- Zone de MUNSTER</li> <li>- Réseau Très Haut Débit</li> <li>- ESAT d'ALBESTROFF</li> <li>- Zone LA SABLONNIERE</li> <li>- ZIC d'AMELECOURT</li> </ul> </li> <li>Compte administratif 2021 – Budgets annexes à caractère industriel et commercial de la CCS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SPANG (M49)</li> <li>- Déchets ménagers (M4)</li> </ul> </li> </ul>	<p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>

Le Président de la Communauté  
de Communes du Saulnois

Jérôme END

REPUBLIQUE FRANCAISE

5	7	2	0	6	1	3	2	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS
---	---	---	---	---	---	---	---	------------------------------------

Numéro SIRET : 24570120600113

Poste comptable de SGC DE SARREBOURG

**SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
Service public local

M49

**COMPTE ADMINISTRATIF**

ANNEE 2021

## SOMMAIRE

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
3	<b>I - Informations générales</b> Modalités de vote du compte administratif		
4/5	<b>II - Présentation générale du compte administratif</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance générale du compte administratif - dépenses		
9	B2 - Balance générale du compte administratif - recettes		
10/11	<b>III - Vote du compte administratif</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
15	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - ANNEXES</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
	A1.6 - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		X
16	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
17	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
18	A3.2 - Etalement des provisions	X	
19	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
20	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat des dép et rec des services d'eau et d'assainissement-Expl		X
	A5.1.2 - Etat des dép et rec des services d'eau et d'assainissement-Invest		X
	A5.2.1 - Etat des dép et rec des services d'assainis. coll et non coll.-Expl		X
	A5.2.2 - Etat des dép et rec des services d'assainis. coll et non coll.-Invest		X
	A5.3.1 - Etat des dép liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Fonc		X
	A5.3.2 - Etat des dép liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Invest		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A9.1 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A9.2 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A10 Etat des travaux en régie		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
21	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.1 - Etat du personnel (suite)		X
	C1.2 - Etat du personnel de la coll ou de l'étab de ratt employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes		X
	<b>D - Arrêté et signatures</b>		
22	D-Arrêté et signatures	X	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	

### **POUR MEMOIRE**

- I - L'Assemblée a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
  - sans les chapitres "opération d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans opération.

III - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget cumulé (BP+DM) de l'exercice précédent.



Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159  
Nombre de conseillers en fonction : 158  
Nombre de conseillers présents : 95  
Nombre de conseillers votants : 99

Envoyé en préfecture le 13/04/2022  
Reçu en préfecture le 13/04/2022  
Affiché le **SLO**  
ID : 057-245701206-20220323-CCSDCC22014\_K-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Mars 2022  
Sous la présidence de Monsieur Jérôme END  
Date de convocation : 16 Mars 2022

POINT N° CCSDCC22014-K  
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** Affectation des résultats 2021 de la CCS – Budget annexe S.P.A.N.C

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2021 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	45.572,80 €
Part affectée à l'investissement 2020	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	4.719,52 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>50.292,32 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2020	8.964,75 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	1.380,00 €
Restes à réaliser en 2020 à reporter en 2022	0,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>10.344,75 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 50.292,32€ ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 10.344,75€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 50.292,32€ ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 10.344,75€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

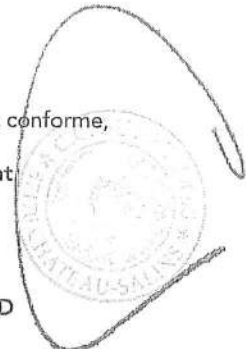


ID : 057-245701206-20220323-CCSDCC22014\_K-DE

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	99
Ayant pris part au vote	97
Abstention	0
Suffrages exprimés	97
Majorité absolue	49
<b>Pour</b>	<b>97</b>
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section d'exploitation	70 151,89	74 871,41	4 719,52
	Section d'investissement		1 380,00	1 380,00

+ +

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		45 572,80	
	Report en section d'investissement (001)		8 964,75	

= =

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	70 151,89	130 788,96	60 637,07
---------------------------------------	-----------	------------	-----------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section d'exploitation		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	70 151,89	120 444,21	50 292,32
	Section d'investissement		10 344,75	10 344,75
	<b>TOTAL CUMULE</b>	70 151,89	130 788,96	60 637,07



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. /art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>						
011	Charges à caractère général	22 347,30	7 918,09			14 429,21
012	Charges de personnel et frais ass	74 557,50	53 654,33			20 903,17
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	9 466,09	4 865,56			4 600,53
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>106 370,89</b>	<b>66 437,98</b>			<b>39 932,91</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	600,00			4 400,00
68	Dotations aux provisions	1 733,91	1 733,91			
69	Impôts sur les bénéfices et assimi					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitatio</b>		<b>113 104,80</b>	<b>68 771,89</b>			<b>44 332,91</b>
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	1 380,00	1 380,00			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.expl.					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitatio</b>		<b>1 380,00</b>	<b>1 380,00</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>114 484,80</b>	<b>70 151,89</b>			<b>44 332,91</b>
D 002	Déficit d'exploitation reporté N-					
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>						
013	Atténuations de charges		3 259,48			-3 259,48
70	Prod. des services, dom, vtes	48 912,00	49 129,12			-217,12
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.		2,81			-2,81
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>48 912,00</b>	<b>52 391,41</b>			<b>-3 479,41</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	20 000,00	22 480,00			-2 480,00
78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>68 912,00</b>	<b>74 871,41</b>			<b>-5 959,41</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre secti					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.expl.					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>68 912,00</b>	<b>74 871,41</b>			<b>-5 959,41</b>
R 002	Excédent d'exploitation reporté	45 572,80				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emis	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	2 000,00			2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres Immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
4581	Total opé. pour compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre section				
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	328,00			328,00
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres Immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>328,00</b>			<b>328,00</b>
	<b>Total opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>328,00</b>			<b>328,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation				
040	Op. d'ordre de transfert entre section	1 380,00	1 380,00		
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 380,00</b>	<b>1 380,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 708,00</b>	<b>1 380,00</b>		<b>328,00</b>
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	8 964,75			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 918,09		7 918,09
012	Charges de personnel et assim	53 654,33		53 654,33
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	4 865,56		4 865,56
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	600,00		600,00
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>	1 733,91	1 380,00	3 113,91
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés			
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
	Autres			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>68 771,89</b>	<b>1 380,00</b>	<b>70 151,89</b>
D002 Déficit d'exploitation reporté N-1				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>70 151,89</b>
---	------------------

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Prov réglementées et amort dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
4581	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
	Autres			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				
D001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

**1 -Titre émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 259,48		3 259,48
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	49 129,12		49 129,12
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	2,81		2,81
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	22 480,00		22 480,00
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>74 871,41</b>		<b>74 871,41</b>
<b>R 002 Excéd. d'exploitation reporté N-1</b>				<b>45 572,80</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	120 444,21
---	------------

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds div. et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Prov réglementées et amort dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud)			
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		1 380,00	1 380,00
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
4582	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	Autres			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>1 380,00</b>	<b>1 380,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1</b>				<b>8 964,75</b>

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	
------------------------------------	--

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	10 344,75
---	-----------

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	22 347,30	7 918,09			14 429,21
60226	Vêtements de travail					
6063	Fournitures d'entretien et de	800,00	206,63			593,37
6064	Fournitures administratives	200,00	38,99			161,01
6066	Carburants	1 000,00	479,79			520,21
6068	Autres matières et fournitures	300,00	26,38			273,62
611	Sous-traitance générale	10 000,00	3 742,80			6 257,20
61551	Matériel roulant	1 200,00	595,36			604,64
6156	Maintenance	1 000,00	392,75			607,25
6161	Multirisques	700,00	179,02			520,98
618	Divers	500,00	86,07			413,93
6231	Annonces et insertions	500,00				500,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	48,00			552,00
6251	Voyages et déplacements		40,00			-40,00
6256	Missions					
6257	Réceptions	400,00				400,00
6261	Frais d'affranchissement					
6262	Frais de télécommunications	200,00	194,04			5,96
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	451,03			48,97
6287	Remboursements de frais	2 000,00	1 437,23			562,77
6288	Autres	2 447,30				2 447,30
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	74 557,50	53 654,33			20 903,17
621	Personnels extérieurs au servi					
6215	Personnel affecté par collect.					
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00				10 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	207,50	164,00			43,50
6336	Cotisation au CNFPT et CDG	700,15	525,51			174,64
6411	Salaires, appointements, commi	41 500,00	36 786,22			4 713,78
6451	Cotisations à l'URSSAF	11 153,50	6 676,24			4 477,26
6453	Cotisations retraites	7 631,35	6 651,23			980,12
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 248,00	560,00			688,00
6458	Cotisations aux autres organ.	1 617,00	2 111,73			-494,73
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	179,40			320,60
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>					
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	9 466,09	4 865,56			4 600,53
651	Redevances pour concessions					
6518	Autres redevances pour concess	500,00				500,00
6531	Indemnités	5 000,00	4 669,96			330,04
6533	Cotisations de retraite	400,00	195,39			204,61
6535	Formation	200,00				200,00
654	Créances irrécouvrables					
6541	Créances admises en non-valeur	3 266,09				3 266,09
658	Charges diverses	100,00	0,21			99,79
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		106 370,89	66 437,98			39 932,91
<b>(a)=(011+012+014+65)</b>						
<b>66</b>	<b>Charges financières(b)</b>					
6611	Intérêts des emprunts et dette					
<b>67</b>	<b>Ch. exceptionnelles(c)</b>	5 000,00	600,00			4 400,00
673	Titres annulés	5 000,00	600,00			4 400,00
6742	Subventions exceptionnelles d'					
6743	Subventions exceptionnelles de					
<b>68</b>	<b>Dotations au provisions(d)</b>	1 733,91	1 733,91			

**SECTION D'EXPLOITATION**

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
69	<i>Impôts sur les bénéfices(e)</i>					
6815	Dotations aux provisions pour	1 733,91	1 733,91			
022	Dépenses imprévues(f)					
<b>TOT. DEPENSES REELLES a+b+c+d+e+f</b>		113 104,80	68 771,89			44 332,91
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opér. d'ordre de transfert entre sections</i>	1 380,00	1 380,00			
675	<i>Eléments actifs cédés</i>					
6811	Dotations aux amortissements s	1 380,00	1 380,00			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS</b>		1 380,00	1 380,00			
au profit de la sect. d'investissement						
043	<i>Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploitation</i>					
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		1 380,00	1 380,00			
<b>TOTAL DEPENSES D'</b>		114 484,80	70 151,89			44 332,91
<b>EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>						
002	Déficit d'exploitation reporté de N-1					

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
013	Atténuations de charges		3 259,48			-3 259,48
6419	Remboursements sur rémunérato					
64198	Autres remboursements		3 259,48			-3 259,48
70	Produits des services, du domaine et ventes.....	48 912,00	49 129,12			-217,12
7062	Redevances d'assainissement no	35 000,00	41 070,00			-6 070,00
7068	Autres prestations de services					
7084	Mise à dispo. de personnel	13 912,00	8 059,12			5 852,88
7088	Autres produits d'activité ann					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
747	Subv et part des coll.territor					
748	Autres subv. d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante		2,81			-2,81
7588	Autres		2,81			-2,81
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		48 912,00	52 391,41			-3 479,41
<b>(a)=70+73+74+75+013</b>						
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	20 000,00	22 480,00			-2 480,00
7711	Débits et pénalités perçues	20 000,00	22 480,00			-2 480,00
773	Mandats annulés					
774	Subventions exceptionnelles					
775	Produits de cession					
78	Reprises sur provisions (d)					
<b>TOT. DES RECETTES REELLES</b>		68 912,00	74 871,41			-5 959,41
<b>=a+b+c+d</b>						
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL RECETTES D'EXPL.DE L'EXER.</b>		68 912,00	74 871,41			-5 959,41
<b>=Total des opé.réelles et d'ordre</b>						
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		45 572,80				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00



## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
20	Immo.incorporelles (hors opérations et 204)				
21	Immo.corporelles (hors opérations)	2 000,00			2 000,00
2182	Matériel de transport				
2183	Matériel de bureau et info.	1 500,00			1 500,00
2184	Mobilier	500,00			500,00
2188	Autres				
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immo.en cours (hors opérations)				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	2 000,00			2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
1641	<i>Emprunts en euro</i>				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
	<b>Total dépenses opé.pour comptes de tiers</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	2 000,00			2 000,00
040	<i>Opé.d'ordre transfert entre sections</i>				
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
	<i>Charges transférées</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	2 000,00			2 000,00
	<b>DE L'EXERCICE</b>				
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF</b>				
	<b>REPORTE DE N-1</b>				

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
1641	Emprunts en euro				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves	328,00			328,00
10222	FCTVA	328,00			328,00
1068	Autres réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>	328,00			328,00
	<b>Total recettes opé.pour comptes de tiers</b>				
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	328,00			328,00
021	<i>Virement de la sec. d'exploitation</i>				
040	<i>Opé.d'ordre transfert entre sections</i>	1 380,00	1 380,00		
2182	<i>Matériel de transport</i>				
28182	<i>Matériel de transport</i>	1 380,00	1 380,00		
28183	<i>Matériel de bureau et inform.</i>				
28184	<i>Mobilier</i>				
28188	<i>Autres</i>				
	<b>Total prelev.de la sec.d'exploitation</b>	1 380,00	1 380,00		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	1 380,00	1 380,00		
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	1 708,00	1 380,00		328,00
	<b>DE L'EXERCICE</b>				
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF</b>	8 964,75			
	<b>REPORTE DE N-1</b>				

SPANC CDC DU SAULNOIS - CA 2021

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>



Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Membres de délégués désignés : 148  
 Membres de délégués en fonction : 148  
 Membres de délégués présents : 89

COMMUNAUTÉ  
 DU SAULNOIS

Envoyé en préfecture le 16/05/2011  
 Reçu en préfecture le 16/05/2011  
 Affiché le 16/05/2011  
 Fichier : 2011049 CCSDCC11049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049

FINANCES

**Objet :** Amortissement des immobilisations – Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
➤ logiciels	2 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € tte en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité  
Contre :  
Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Roland GEIS**



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de  
la Moselle

Arrondissement  
de Château-Salins

Membres de  
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003  
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 16 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

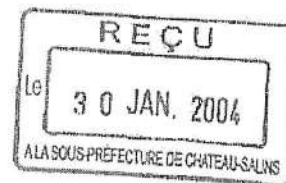
Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président

Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Nombre de délégués désignés : 148  
 Nombre de délégués en fonction : 148  
 Nombre de délégués présents : 47  
 Nombre de délégués votants : 51

Envoyé en préfecture le 20/01/2014  
 Reçu en préfecture le 20/01/2014  
 COMMUNAL  
 DU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2014  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

Objet : Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans



Envoyé en préfecture le 20/01/2014

Reçu en préfecture le 20/01/2014

Affiché le 20/01/2014

10 057 245 70 1201 2014 0105 CCS0004807-DV

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS



Envoyé en préfecture le 28/12/2017  
 Reçu en préfecture le 29/12/2017  
 Approuvé le : 28/12/2017  
 ID : 051245701000-20171227-CCSDCC17137-DE

Département de la Moselle  
 Arrondissement de Château-Salins  
 Nombre de conseillers désignés : 148  
 Nombre de conseillers en fonction : 148  
 Nombre de conseillers présents : 55  
 Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017  
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;  
 Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;  
 Vu les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

Objet : Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Designation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ Plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :

- fixait la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Designation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Envoyé en préfecture le 29/12/2017  
 Reçu en préfecture le 29/12/2017  
 Affiché le 29/12/2017  
 C.C.S. n° 2017-127 du 29/12/2017

- autorisait l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de Sauiinois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1er janvier 2011.

Vu les délibérations référencées CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014, fixant les durées d'amortissement du matériel roulant comme suit :

- Camions et autres véhicules techniques et industriel : 5 ans
- Voitures : 5 ans

Considérant, d'une part, que le chapitre budgétaire 204 enregistre les subventions d'équipement versées ;

Considérant, d'autre part, que, en ce qui concerne la CCS, sont comptabilisés aux comptes 204 : les fonds de concours, ainsi que les subventions d'équipement versées par le budget principal aux différents budgets annexes ;

Compte-tenu que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour l'ensemble des collectivités ;

Attendu que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée d'amortissement des subventions d'équipement et permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements desdites subventions d'équipement, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales de la manière suivante :

1° Le douzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :  
 « des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. » ;

2° Après le douzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :  
 « Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement. »

L'opération de neutralisation susmentionnée se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Section d'investissement Mandat au compte 198 « Neutralisation des amortissements »	Section de fonctionnement Titre au compte 7768 « Neutralisation des amortissements »
---	--

Il est proposé à l'Assemblée :

- 1) de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

Envoyé en préfecture le 28/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le

CCP CL 002

- 2) de mettre en œuvre, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions d'équipement, du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

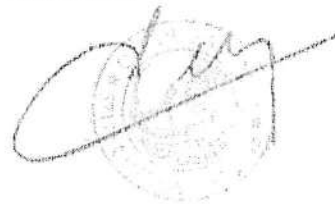
Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

- **MET EN OEUVRE**, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	59
Pour	59
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Roland GEIS




Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS



Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159  
Nombre de conseillers en fonction : 158  
Nombre de conseillers présents : 83  
Nombre de conseillers votants : 89

Envoyé en préfecture le 22/12/2021  
Reçu en préfecture le 22/12/2021  
Affiché le   
ID : 057-245701206-20211215-CCSDCC21116-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 8 décembre 2021

POINT N° CCSDCC21116  
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au compte 2041412 versées dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée délibérante de la collectivité qui verse des fonds de concours peut librement fixer la durée d'amortissement de ceux-ci, indépendamment de leur destination.

L'article 186 de la Loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ». Les fonds de concours peuvent donc correspondre à des subventions soit d'équipement, soit de fonctionnement.

Dans la première hypothèse, ils doivent être retracés en section d'investissement du budget et être amortis conformément aux articles L.2321-2 (27° et 28°) et R.2321-1 du CGCT.


L'article R.2321-1, dans son troisième alinéa, fixe la durée d'amortissement à quinze ans au maximum pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics. Mais il est possible de choisir une durée plus courte (même un an), dès l'année de versement, sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

Il en résulte que, dans cette limite, l'assemblée délibérante de la collectivité versante peut librement fixer la durée d'amortissement de telles subventions, indépendamment de leur destination. De même, aucune disposition n'impose d'amortir des subventions d'objet identique à la même cadence. En revanche, selon l'article R.2321-1, « tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme ». Pour une subvention donnée, le plan d'amortissement arrêté est donc intangible, il ne peut être interrompu ou modulé.

Compte-tenu de ce qui précède,

Par dérogation à la délibération n°CCSDCC17137 du 27/12/2017, fixant la durée d'amortissement des subventions inscrites au chapitre budgétaire 204,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances, réunie le 13 décembre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021  
Reçu en préfecture le 22/12/2021  
Affiché le   
ID : 057-245701206-20211215-CCSDCC21116-DE

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- FIXER la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- METTRE EN ŒUVRE la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités.

Après délibération, l'assemblée :

- FIXE la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- MET EN ŒUVRE la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités ;
- AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	89
Ayant pris part au vote	87
Abstention	1
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

**ETAT DES AMORTISSEMENTS POUR 2021**

COTE	IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	AMORT ANTÉRIEUR	AMORT 2021	VNC 31/12/21
2182	RENAULT CLIO	6 900,00 €	2016	5	5 520,00 €	1 380,00 €	- €
2183	PC et accessoires info	987,60 €	2017	1	987,60 €	- €	- €
2183	Ecran PC	144,00 €	2018	1	144,00 €	- €	- €
2184	Rangements (étagères)	364,18 €	2019	1	364,18 €	- €	- €
2188	Détecteur portable	1 436,40 €	2018	1	1 436,40 €	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 832,18 €</b>			<b>8 452,18 €</b>	<b>1 380,00 €</b>	<b>- €</b>

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

IV

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dot. inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Mt. des prov. et dépréc. constit. au 31/12/N	Mt. total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
6815 Perte subv de fonctionnement	75 000,00	25/11/2020		75 000,00		75 000,00
6815 Risque non recouvrement redevance	11 472,04	25/11/2020	75000	13 205,95		13 205,95
<b>TOTAL GENERAL</b>						



IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des prov. constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
6815	Perte subv de fonctionnement	75 000,00	1 an	75 000,-		
6815	Risque non recouvrement redevance	13 205,95	1 an	13 205,95	1733,91	
<b>TOTAL GENERAL</b>						

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 84

Nombre de conseillers votants : 90

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 8 décembre 2021

POINT N° CCSDCC21114  
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** Budget annexe du SPANC – Maintien de la provision permettant la stabilité des tarifs suite à la perte des aides départementales et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

*VU la délibération n°20122 prise en conseil communautaire du 25/11/2020, par laquelle l'assemblée autorisait la constitution d'une provision semi-budgétaire, au budget annexe du SPANC, comme suit :*

- Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun ;
- Objet de la provision : permettre le maintien des tarifs du SPANC à l'identique, en comblant les déficits de fonctionnement évalués ;
- Montant total de la provision à constituer : 75.000,00 € ;
- Utilisation de ladite provision : évaluée à 25.000 € annuels.

Considérant qu'un excédent de fonctionnement cumulé devrait être constaté au budget annexe du SPANC, au 31/12/2021 ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances, réunie le 13 décembre 2021 ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :**

- **MAINTENIR** ladite provision semi-budgétaire de 75.000,00 €, au budget annexe du SPANC, dans l'optique de permettre la stabilité des tarifs du SPANC jusqu'à la fin du mandat, en comblant les déficits de fonctionnement lorsqu'ils seront constatés.

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE** de maintenir ladite provision semi-budgétaire de 75.000,00 €, au budget annexe du SPANC, dans l'optique de permettre la stabilité des tarifs du SPANC jusqu'à la fin du mandat, en comblant les déficits de fonctionnement lorsqu'ils seront constatés ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	90
Ayant pris part au vote	90
Abstention	1
Suffrages exprimés	89
Majorité absolue	45
<b>Pour</b>	<b>89</b>
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159  
Nombre de conseillers en fonction : 158  
Nombre de conseillers présents : 84  
Nombre de conseillers votants : 90

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 8 décembre 2021

POINT N° CCSDCC21107  
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** Budget annexe du SPANC – Actualisation de la provision semi-budgétaire liée au risque de non-recouvrement des redevances d'Assainissement Non-Collectif (ANC)

*VU la délibération n°CCSDCC20122 du 25 novembre 2020, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait la constitution de provisions semi-budgétaires, au budget annexe du SPANC, à hauteur de 11.472,04 €, concernant le risque de non recouvrement des redevances d'ANC ;*

Constatant que l'état des restes à recouvrer, relatif au SPANC, transmis par la Trésorerie de CHATEAU-SALINS en date du 02/12/2021, s'établit à un montant total de 16.442,20 €, répartis de la manière suivante, sur la période 2012 à 2021 :

Année	Montant total en euros
2012	346,75 €
2014	175,04 €
2015	375,00 €
2016	750,00 €
2017	600,00 €
2018	1.960,00 €
2019	2.861,98 €
2020	6.137,18 €
Sous-total	13.205,95 €
2021	3.236,25 €
TOTAL	16.442,20 €

Considérant que compte-tenu de la faible ancienneté des créances liées à l'exercice 2021, ces dernières ne peuvent pas être considérées comme présentant un risque de non recouvrement avéré,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances, réunie le 13 décembre 2021 ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire d'approuver l'actualisation des provisions semi-budgétaires, au budget annexe du SPANC, relatives au risque d'irrécouvrabilité des redevances d'ANC, comme suit :**

- **ACTUALISER** la provision semi-budgétaire effectuée, conformément à la délibération CCSDCC20122 du 25 novembre 2020 susmentionnée, afin d'obtenir :
  - Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun ;
  - Montant total de la provision constituée le 31/12/2020 : 11.472,04 € ;

- Montant de la provision complémentaire à effectuer : 1.733,91 € (compte 6815 « provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ») ;
- Montant total de la provision constituée au 31/12/2021 : 13.205,95 €.

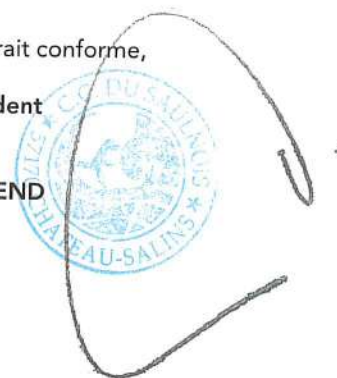
Après délibération, l'assemblée :

- **ACTUALISE** la provision semi-budgétaire effectuée, conformément à la délibération CCSDCC20122 du 25 novembre 2020 susmentionnée, afin d'obtenir :
  - Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun ;
  - Montant total de la provision constituée le 31/12/2020 : 11.472,04 € ;
  - Montant de la provision complémentaire à effectuer : 1.733,91 € (compte 6815 « provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ») ;
  - Montant total de la provision constituée au 31/12/2021 : 13.205,95 €.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	90
Ayant pris part au vote	88
Abstention	2
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
<b>Pour</b>	<b>86</b>
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DETAIL DES DEPENSES**

Art	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D</b>			
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C</b>			
16	Empr.et dettes assi.hors 16449 et 166(A)		
1641	Emprunts en euro		
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
<b>Transferts entre sections = C+D</b>			
<b>Reprises / Autofinancement antérieur (C)</b>			
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
<b>Charges transférées D=E+F+G</b>			
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice au 31/12	TOTAL
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**DETAIL DES RECETTES**

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES)</b>		1 708,00	1 380,00
<b>= a+b+c+d</b>			
	<b>Ressources propres ext. (a)</b>	328,00	
10222	FCTVA	328,00	
	<b>Autres rec. financières (b)</b>		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières		
	<b>Autre</b>		
	<b>Transf. entre sections (c)</b>	1 380,00	1 380,00
15	Prov. pour risques et charges		
.9	Prov. pour dépréciation		
20	Cessions d'immob. incorporelles		
21	Cessions d'immob. corporelles		
2182	Matériel de transport		
26	Cess. de part. et créances ratt.		
27	Cessions d'immob. financières		
28182	Matériel de transport	1 380,00	1 380,00
28183	Matériel de bureau et inform.		
28184	Mobilier		
28188	Autres		
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.d'expl.(d)		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice au 31/12	Affectation R1068	TOTAL
<b>Total ressources propres disponibles</b>	1 380,00	0,00	8 964,75	0,00	10 344,75

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Recettes propres disponibles	10 344,75
Solde	10 344,75

<b>IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

CATEGORIE	GRADES	Postes Créés		statuts		Postes en ETP	Postes pourvus
		TC	TNC	titulaire	non titulaire		
B	Technicien Principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0
C	Adjoint technique	1	0	1	0	1	1
Autre filière	contrat aidé en CDI	1	0	1	0	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
				100%	0%		



Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159  
Nombre de conseillers en fonction : 158  
Nombre de conseillers présents : 95  
Nombre de conseillers votants : 99

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 16 Mars 2022

POINT N° CCSDCC22013-K  
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet : Compte Administratif 2021 de la CCS – Budget annexe S.P.A.N.C**

Le compte administratif 2021 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	70.151,89	€
Recettes de fonctionnement	74.871,41	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>4.719,52</b>	<b>€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	1.380,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 803,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1.803,00</b>	<b>€</b>
<b>RESTES A REALISER EN 2021 A REPORTER EN 2022 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2021 à reporter en 2022 (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global de l'exercice 2021 (3) + (4) = (5)</b>	<b>1.803,00</b>	<b>€</b>

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2021 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	70.151,89	€
Recettes de fonctionnement	74.871,41	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>4.719,52</b>	<b>€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	1.380,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>1 803,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1.803,00</b>	<b>€</b>
<b>RESTES A REALISER EN 2021 A REPORTER EN 2022 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2021 à reporter en 2022 (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global de l'exercice 2021 (3) + (4) = (5)</b>	<b>1.803,00</b>	<b>€</b>

➤ **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Jérôme END**



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	99
Ayant pris part au vote	95
Abstention	0
Suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48
<b>Pour</b>	<b>95</b>
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice	158
Nombre de membres présents	95
Nombre de suffrages exprimés	95
VOTES : Pour	95
Contre	
Abstentions	

Date de convocation : 16/03/2022

Présenté par le Président,  
A MAIZIERES-LES-VIC, le 23/03/2022  
Le Président,  
Délibéré par l'assemblée délibérante



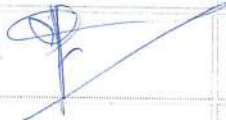



A MAIZIERES-LES-VIC, le 23/03/2022  
Les membres du Conseil Communautaire

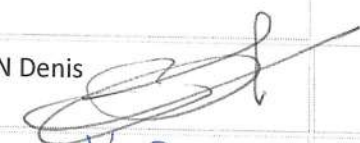




Le Président  
  






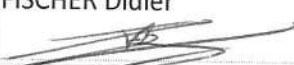

Certifié exécutoire par la Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2022

A à C

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
ABONCOURT SUR SEILLE	1		BAGNON Fabrice		DI MATTEO Eric
ACHAIN	2		RENARD Louis 		DUBOIS Jérôme
AJONCOURT	3		VERHEE René		DONO Michel
ALAINCOURT LA COTE	4		DOYEN Bernard		NICOLAS François
ALBESTROFF	5		LOUDCHER Pierre 		
ALBESTROFF	6		MUSSOT Germain		
AMELECOURT	7		CHAIZE Gérard		ADONIAS René
ATTILLONCOURT	8		GAZIN Patrick		THIEBAUT Claude
AULNOIS SUR SEILLE	9		PROVOST Jean-Luc 		GRANDCLAUDE Thierry
BACOURT	10		BELLOY Thierry		STEGNER Sylvianne
BASSING	11		LEGRAND Christian		LAVAL Simon 
BAUDRECOURT	12		BIZE Martine 		GALLET Serge
BELLANGE	13		CAMPADIEU Marcel 		PERNET Pascal



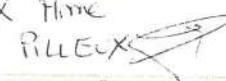
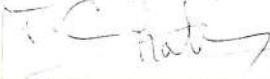




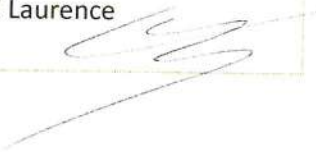
Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	A à C
BENESTROFF	14		JAYER Francis 			
BENESTROFF	15		THIRION Laurent			
BERMERING	16		SCHAEDGEN Denis 		JAYER Pierre	
BEZANGE LA PETITE	17		SEVE Hervé 		NAVÉ Claude	
BIDESTROFF	18		BELLO Hervé 		PIERRON François	
BIONCOURT	19		MICHEL Patrick		PERRIN Philippe	
BLANCHE EGLISE	20		BOUBEL Alain 		BROQUARD Jean-Michel	
BOURDONNAY	21		BARBIER Armelle 		JULLY Patrick	
BOURGALTROFF	22		HINSCHBERGER Sylvain		DENIS Marcel	
BREHAIN	23		BUTLINGAIRE Olivier		GALAN Daniel	
BURLIONCOURT	24		RICATTE François 		NONDIER Christian	
CHAMBREY	25		PEIFFERT Patrick 		ALBRECH Gaetan	
CHATEAU BREHAIN	26		PETIT Jean-Paul 		LALLEMENT Michel	
CHATEAU SALINS	27		BENIMEDDOURENE Gaetan 			

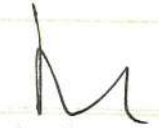






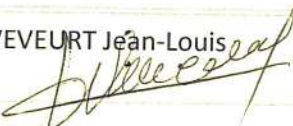

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
CHATEAU SALINS	28		HAMANT Daniel 		
CHATEAU SALINS	29		HAZOTTE Bernard 		
CHATEAU SALINS	30		LARIVIERE Sylvie		
CHATEAU SALINS	31		MARTIN Monique		
CHATEAU SALINS	32		SIMON Patrick		
CHATEAU SALINS	33		STOCK MARGALET Sandrine 		
CHATEAU SALINS	34		WEISSE Sandrine 		
CHATEAU SALINS	35		X		
CHATEAU VOUE	36		SCHMITT-KNAFF Isabelle 		PEREK Hélène
CHENOIS	37		CHIR Sandrine		MAOT Alexandre
CHICOURT	38		BARTHELEMY Yves		LONCAR Nathalie
CONTHIL	39		STEMART Thierry		ROMAIN Olivier
CRAINCOURT	40		FISCHER Didier 		MATHIEU Dominique
CUTTING	41		IMHOFF Germain		DUCHESNE Olivier

A à C

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2022

D à H

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DALHAIN	42		CONTE Didier		NAVARRO-ABOUT Joëlle
DELME	43		FORFERT Michel		
DELME	44		KLOPP Loïc		
DELME	45		PILLEUX Christelle		
DELME	46	X Mme PILLEUX 	THESE Didier		
DIEUZE	47		ESSELIN Christophe		
DIEUZE	48		HAMANT Michel 		
DIEUZE	49		HERBUVEAUX Francine 		
DIEUZE	50		HOCQUEL Daniel 		
DIEUZE	51		LANG Jérôme 		
DIEUZE	52		LOUIS Bernard		
DIEUZE	53		OBELIANNE Laurence 		

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DIEUZE	54		RESCHWEIN Sylvie 		
DIEUZE	55		SASSO Dominique 		
DIEUZE	56		SCHREINER WIRTZ Rachel		
DIEUZE	57	X M. HOCQUET	TORMEN Sylvie 		
DOMNOM LES DIEUZE	58		THIRION Micheline		THIRION Eric
DONJEUX	59		LEMOINE Serge 		LESEUR Daniel
DONNELAY	60		CHAMANT Christian 		BOURGUIGNON André
FONTENY	61		DONATIN Alain		HOUBIN Christian
FOSSIEUX	62		DIEUDONNE Therese		LECAQUE Daniel
FRANCALTROFF	63		CUFER Daniel 		
FRANCALTROFF	64		MULLER Nadine 		
FREMERY	65		BARBIER Marie-Thérèse		PERRIN Jean Luc
FRESNES EN SAULNOIS	66		CIARAMELLA Raphaël		VAUCHER Laurent
GELUCOURT	67		VEVEURT Jean-Louis 		THOLEY Fatima 

D à H




Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	D à H
GERBECOURT	68		DEHAND Jacques		GUYOT Philippe	
GIVRYCOURT	69		ZIMMERMANN Jacques		NAVELOT Virginia	
GREMECEY	70		BLAISIN Pierre		L'HUILLIER Guy	
GUEBESTROFF	71		CHATEAUX Thierry		SCHERRER Gilbert	
GUEBLANGE LES DIEUZE	72		VOINOT Gilbert		TEPPE Eujenia	
GUEBLING	73		REMILLON Joseph		BERNARD Evelyne	
GUINZELING	74		GERING Maurice		ADRIAN Marc	
HABOUDANGE	75		CANTENEUR Pierre		CATTELOIN Brigitte	
HAMPONT	76		SCHERRER Sylvain		MASSON Gérard	
HANNOCOURT	77		GODFRIN Jean-Noel		MEYER Pascal	
HARAU COURT SUR SEILLE	78		JOST Annette		HENRY Franck	
HONSKIRCH	79		MONSIEUX Carol		GAERTNER Fabien	




# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2022

I à N

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
INSMING	80		BRULLARD Philippe		
INSMING	81		PATTAR Alain		
INSVILLER	82		BOUSCHBACHER Sylvie		FIMEYER Christian
JALLAUCOURT	83		FLORENTIN François		NEIS Rachel
JUVELIZE	84		CIMINERA Sylvain		VELOT Laurent
JUVILLE	85		BLASSELLE Hervé		FARKAS Dominique
LAGARDE	86		HAMANT LIVIER		LAFLOTTE Marie
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	87		ETIENNE Gilles		LALLEMENT Denis
LEMONCOURT	88		BOFFIN Christelle		PERNET Sonia
LENING	89		ERNST Antoine		DUMONS Christophe
LESSE	90		TIAPHAT Benoit		GRANDIDIER Alban
LEY	91		FOUQUET Marie-Christine		BARBÉ Claude




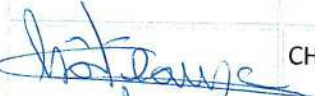





Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
LEZEY	92		GALBOURDIN David		HANZO Ludovic 
LHOR	93		METZGER Philippe		ROESSLER Cindy
LIDREZING	94		DURRENBERGER Pascal		DORT Thierry
LINDRE BASSE	95		HAMANT Rémy 		TONNELIER Christian
LINDRE HAUTE	96		GUYON Olivier 		BLASIARD Christophe
LIOCOURT	97		DOUX Stéphane		JULLIER Bernard
LOSTROFF	98		BEYEL Gaël		THIRION Laurent
LOUDREFING	99		SIQUOIR Jean-Marie		PELLEGRINI Nevio 
LUBECOURT	100		TOUSSAINT André 		AUCHET Michel
LUCY	101		PIERRARD Joël		DIDELOT Christophe
MAIZIERES LES VIC	102		MAUER Claude 		BERNIER Solange
MALAU COURT SUR SEILLE	103		JACQUEMIN Maurice 		JACQUEMIN Robert
MANHOUE	104		KARMANN Nicolas 		ANTOINE François
MARIMONT LES	105		AMPS Marcel 		BOUVIER Marie Christine





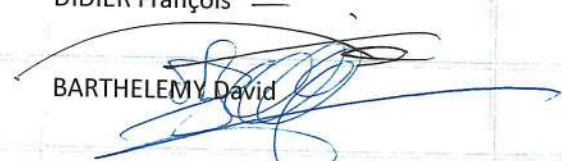





I à N










Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	I à N
<b>BENESTROFF</b>						
<b>MARSAL</b>	106		BERNARD Didier		LEONET Sandrine 	
<b>MARTHILLE</b>	107		HIERONIMUS Gérard		KREMER Jean-Philippe 	
<b>MOLRING</b>	108		BELLO Maurice		BELLO Nathalie	
<b>MONCOURT</b>	109		NICOLAS Sylvain		RAYEUR Didier	
<b>MONTDIDIER</b>	110		PFEIFFER Jean		TRIBOUT Guy	
<b>MORVILLE LES VIC</b>	111		NOEL Arnaud		URIOT Danièle	
<b>MORVILLE SUR NIED</b>	112		BELLOY Laurence		JACQUOT Daniel 	
<b>MOYENVIC</b>	113		SIMERMAN Jean Marie 		BALDIN Martine 	
<b>MULCEY</b>	114		CLAUDEL Laurent 		DUPONT Marcel 	
<b>MUNSTER</b>	115		MANNNS Gérard		KIFFER Michel 	
<b>NEBING</b>	116		SUPERNAT Thierry 		ROSENBERGER Régine	
<b>NEUFVILLAGE</b>	117		ROCH Jean-Marie		ROCH Jean-Louis	

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2022

O à Z

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
OBRECK	118		ROTH Laétitia 		CANTENEUR François
OMMERAY	119		HENRY Sébastien		BOUBEL Eric
ORIOCOURT	120		PIC Jean-Jacques 		GEIS Virginie
ORON	121		CHONÉ Jean-Marc		DULMÉ André
PETTONCOURT	122		TOSI Marie-Claude		MARTY Sylvain
PEVANGE	123		CHÂTEAUX Yannick 		BARBIER Laurent
PREVOCOURT	124		MEYER Gérard		GIRARD Nicolas
PUTTIGNY	125		PERRIN Robert 		PELESZUCK Jean Claude
PUZIEUX	126		QUENETTE Gaëlle 		DOLLMANN Françoise
RENING	127		FESTOR Michel		BEYLET Olivier
RICHE	128		FORET Robert		CORSAINT Fabienne
RODALBE	129		DISCHER Roland		GALANTE Clément
RORBACH LES DIEUZE	130		BOUCHÉ Etienne 		GRDJAN Jean-Joseph

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	O à Z
SAINT EPVRE	131		LEONARD Jean-Pierre 		VINCENT Christelle	
SAINT-MEDARD	132		LALZACE Aurélie 		VAUTRIN Claude	
SALONNES	133		BROQUARD Jean-Pierre 		TONNEILLIER Marie-Josephe	
SOTZELING	134		DIDIER François 		COUREL Christian	
TARQUIMPOL	135		BARTHELEMY David 		BARTHELEMY Ghislain	
TINCRY	136		DUSSOUL Gil		NASSOY Jean Louis	
TORCHEVILLE	137		FRICHE Laurent 		BESSEGA Bertrand	
VAHL LES BENESTROFF	138		LALLEMENT Fabrice		PELTRE Brigitte 	
VAL DE BRIDE	139		FIEBIG Vincent			
VAL DE BRIDE	140		LAIR Jacques			
VANNECOURT	141	<i>C X END</i>	RAMBOUR Michel		LOUIS Guy	
VAXY	142		LALLEMENT Claude		CEZARD Frédéric	
VERGAVILLE	143		BECK Gérard 			
VERGAVILLE	144		PILEGGI Daniel 			
VIBERSVILLER	145		KLEIN Valérie		LEFEVRE Jean-Claude 	

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
VIC SUR SEILLE	146		BENEDIC Isabelle 		
VIC SUR SEILLE	147		END Jérôme 		
VIC SUR SEILLE	148		KUNTZ Olivier 		
VIC SUR SEILLE	149		MASCHINO Agnes 		
VIC SUR SEILLE	150		ROESS Emilien 		
VILLERS SUR NIED	151		LEMALE Jean-François		FOULÉ Gisèle
VIRMING	152		HOUPERT Yolande		SCHERER Christian
VITTEBSBOURG	153		ROSTOUCHER Gilbert		PEIFFER Hubert
VIVIERS	154		CEZARD Bertrand		COLASSE Fabien
WUISSE	155		GUELLE Daniel		ILLY Christophe
XANREY	156		REMILLON Carole 		VERGANCE Dominique
XOCOURT	157		AUMONIER Jean Pierre 		HOUILLON Didier
ZARBELING	158		THIRY Stéphanie 		SAJOURS Sophie 
ZOMMANGE	159		GAILLOT Jean-Luc		GAILLOT Laurent

O à Z